

*Privilège—M. Robinson (Burnaby)*

Voici maintenant les mots importants, madame le Président:

Je peux catégoriquement nier ce fait car des témoins indépendants étaient présents au cours de l'événement.

Il n'en est rien.

C'est pourquoi, je pense que ces allégations ne méritent pas d'être crues.

Je dois mentionner que si les recherches permettent de déterminer si les allégations des détenus sont fondées...

Je présume qu'il fait allusion aux diverses enquêtes.

... il se pourrait bien que l'ouverture d'une enquête judiciaire soit justifiée ultérieurement, mais pas pour le moment.

● (1520)

En somme, madame le Président, à ce moment-là, lorsque les représentants de l'opposition officielle et moi-même avons demandé une enquête judiciaire complète et indépendante le ministre a déclaré que ces allégations n'étaient pas fondées, mais que si plus tard on constatait qu'elles l'étaient, on pourrait envisager de faire faire une enquête judiciaire indépendante.

Le solliciteur général a nettement démontré qu'il faisait confiance au directeur de l'institution ainsi qu'aux autres particuliers quand il a déclaré quatre jours plus tard devant le comité de la justice:

Les détenus prétendent qu'ils ont été déshabillés, qu'on leur a mis des menottes fixées aux barreaux de leur cellule, qu'ils ont été asphyxiés et battus. En tout temps, le directeur de la prison ainsi que les agents de la Gendarmerie royale étaient présents et nient que ces accusations soient exactes, que les détenus aient été torturés, de sorte que je ne crois pas devoir me préoccuper de cette allégation.

Voici un dernier passage de la déclaration qu'a faite le solliciteur général le 4 novembre dernier:

Toutefois, j'estime que ces allégations ont été suffisamment discréditées depuis quelques jours quand le directeur de l'institution, qui était présent avec les agents de la Gendarmerie royale qui sont certes des gens de l'extérieur en ce qui concerne le service de correction, a déclaré que personne n'avait été asphyxié ni battu.

Ces déclarations n'étaient tout simplement pas exactes. Le ministre a induit le comité et, partant, la Chambre en erreur. Je dis cela parce que j'ai récemment obtenu copie d'un rapport confidentiel d'enquête spéciale établi par le personnel du solliciteur général, dont l'inspecteur général, M. Renshaw, autre haut fonctionnaire indépendant du Nouveau-Brunswick, et une autre personne faisant partie de son personnel à lui.

Il ne fait aucun doute que ce rapport confidentiel est formulé en termes pour le moins mesurés. Ce n'est pas surprenant. Il s'agit d'un rapport d'usage interne visant à farder le mieux possible les incidents qui se sont produits. Madame le Président, de quelque façon qu'on lise ce document, il est évident que ce que le ministre a dit au comité permanent de la justice et des questions juridiques et, par l'intermédiaire de ce dernier, aux Canadiens et à la Chambre était absolument sans fondement.

Je voudrais citer des extraits de ce rapport confidentiel d'enquête spéciale qui démentent tout à fait certaines des déclarations du solliciteur général, notamment celles dans lesquelles il a dit catégoriquement et sans aucune hésitation que ces allégations étaient dénuées de tout fondement. Le rapport établit tout d'abord que le personnel à Dorchester a été interviewé, que les détenus qui se trouvaient sur les lieux ont

été interviewés et que même ceux qui ont capturé des otages et qui ont été transférés plus tard, ont été interviewés eux aussi. Suit le récit chronologique des événements qui se sont déroulés à Dorchester.

Un passage critique est celui où l'on rapporte que tout de suite après que ceux qui avaient capturé des otages eurent été emmenés, traînés hors de ce niveau, il n'y a eu aucun témoin indépendant pendant au moins vingt minutes. Il n'y avait pas un seul agent de la Gendarmerie, aucun témoin indépendant, et pourtant le solliciteur général dit que des observateurs indépendants de la Gendarmerie ont été sur les lieux tout le temps de cette période critique. Son propre inspecteur général le démentit carrément dans son rapport; il dit qu'au cours de la période critique de vingt minutes qui a suivi immédiatement la fin de la prise d'otages, absolument aucun témoin indépendant ni aucun agent de la GRC ne se trouvaient dans l'aire D-4. Il ajoute dans le rapport qu'absolument rien n'était prévu d'avance:

... personne n'avait prévu ce qui devait arriver après la prise de l'aire.

Un des membres de l'escouade de sécurité a dit à tous les détenus de s'asseoir sur leurs lits et un autre est ensuite arrivé et leur a ordonné de se coucher sous les lits. On leur a dit de se dévêtir et de se coucher sous leurs lits. Le rapport confirme qu'ils avaient les poignets attachés très serrés avec des menottes de nylon.

Quant à l'utilisation de gaz que le ministre a niée, je cite:

Systématiquement, deux membres de l'EIUI...

Il s'agit de l'équipe d'intervention d'urgence indépendante.

... ont passé dans toutes les cellules et ont passé les menottes à tous les détenus.

Il s'agit des détenus pris au piège sur cet étage. Ils n'étaient aucunement mêlés à la prise d'otages. Ils étaient les victimes innocentes de ce qui se passait à cet étage. Selon le rapport:

Si un détenu n'optempérait pas sur-le-champ, on lui administrait du Mace. Un agent le saisissait par les mains et les tirait assez loin pour pouvoir lui lier les poignets.

Pour ce faire, on se servait de menottes souples, de bandes de nylon d'à peu près un quart de pouce de largeur. On leur attachait les poignets très serrés, les mains jointes.

Le récit chronologique continue. Cet incident a commencé vers 6 h 40. A 9 h 19, un de ceux qui avait participé à la prise d'otages avait été isolé sous la surveillance d'agents de la GRC. Il était leur prisonnier. La GRC s'inquiétait si vivement de ce qui se passait que l'agent de garde a dit aux membres de l'équipe d'intervention d'urgence que c'était le prisonnier de la GRC et qu'il ne voulait pas qu'il lui arrive quoi que se soit. L'agent n'a pas aimé que l'on traite Enman de cette façon. Puis, il s'est passé une chose que même dans ce rapport spécial, on juge dégradante pour un prisonnier: Au moins trois membres masqués de l'IERT ont fait franchir la rotonde et toute la longueur de l'aile C-1 de l'hôpital à l'un des responsables de la prise d'otages en le tirant par les bras et en le faisant glisser de tout son long de sorte que ses fesses et son dos traînaient sur le plancher. Le rapport ajoute que la GRC a signalé encore une fois aux gardiens que c'était elle qui était maintenant en charge de la prison, car ils n'étaient manifestement plus maîtres de la situation.